

RÉALISER UN CLASSEMENT

Classement des sauts horizontaux

Pour les sauts horizontaux, l'athlète ayant fait la meilleure performance sera le 1^{er}, en cas d'ex-aequo on considèra la 2^{ème} meilleure performance, ou la 3^{ème} ...



Classement des sauts verticaux

Pour départager deux athlètes ou plus qui ont franchis la même hauteur finale, on classera devant :

- L'athlète ayant franchie la dernière barre avec le plus petit nombre de tentatives
- Si cela ne peut les départager, ce sera l'athlète ayant manqué le moins de sauts dans l'ensemble du concours avant cette dernière barre franchie.

Si aucune de ses deux règles ne peut les départager ils seront donc classés ex aequo. Dans le cas d'une première place, et si l'organisation le précise, il faut mettre en place le saut de barrage.

Le saut de barrage

Les différents athlètes ex aequo auront le droit à un essai supplémentaire à la hauteur la plus basse à laquelle ils ont perdu le droit de continuer, s'ils échouent tous, on abaisse à la barre de 2 cm pour la hauteur ou de 5 cm pour la perche. S'ils passent tous, la barre monte de 2 cm ou de 5 cm. Dès qu'un athlète échoue alors que le second valide le saut, le concours est terminé et on peut réaliser le classement.

S'ils échouent tous, on abaisse à la barre de 2 cm pour la hauteur ou de 5 cm pour la perche. S'ils passent tous, la barre monte de 2 cm ou de 5 cm. Dès qu'un athlète échoue alors que le second valide le saut, le concours est terminé et on peut réaliser le classement.

JUGE DES SAUTS



LIGUE AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
ATHLÉTISME